



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE REGIONALE D'ARBITRAGE (RA)

Date : 25 mars 2026

Lieu : siège de la LRF à Saint-Denis

Heure : 18h30 – 21h30

Président de la séance : Irshad ABDUL MUNAF

Secrétaire de la séance : Jens RECHER

Présents (par ordre alphabétique) : BANOR Marie-Claude – BONNE Bernard – FONTAINE Bruno – LEGALLAIS Ingrid – PARIS Bernard – ROYER Jean-Luc – RINGUIN Dider – URBATRO Dominique – VIADERE Didier

Assistent : HOARAU Mathéo

1. Vœux – Condoléances – Félicitations – Remerciements

Remerciements aux mairies de Sainte-Marie, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-André pour la mise à disposition des installations pour les tests physiques, ou les actions de secteurs.

Remerciements à l'université du Tampon pour la mise à disposition d'un amphithéâtre pour l'action de secteur du sud.

Remerciements à la mairie de l'Entre-Deux et au club de l'OFED pour la mise à disposition des installations pour la Formation Initiale des Arbitres.

Condoléances à M. GRONDIN Rufin pour le décès de sa mère.

Condoléances à M. ALI MAECHA Mohamadi pour le décès de son frère.

Vœux de rétablissement à Mme ROUSSEAU Karine.

2. Courriers

- PITOU Thomas : demande d'exonération de test physique car arbitrage uniquement Futsal. Présent en formation continue Futsal le vendredi 13 mars à Saint-Joseph. Accord de la RA. Ce choix est définitif pour toute la saison.
- AUBERT Sébastien : demande à réaliser le test R1 au rattrapage du 22 avril, pour éventuelle désignation future. Refus de la RA. Le président prendra contact avec lui.

- MESSIRA Donovan : absence test physique. Transmission d'un certificat médical attendu, sinon l'absence sera comptabilisée comme un échec.
- FRUTEAU DE LACLOS Joël : demande à intégrer le groupe des arbitres centraux R2 qui seront observés cette saison. Accord de la RA.
- BOUTOUBA Miloud, chef de projet arbitrage au sein de la DA : recensement des arbitres ayant 30 années ou plus, voire 40 années ou plus d'arbitrage. Transmission à prévoir avant le vendredi 27 mars 2026. Le CTA réalisera l'extraction et fera valider par la RA.
Symposium réunissant les Présidents de CRA et de CDA se tiendra le vendredi 29 mai et le samedi 30 mai au siège de la FFF
- RAMAYE Jean Bernard : dossier à transmettre à la CRSA pour statuer.
- FRANCOISE Marine : demande à réaliser le test R2 au rattrapage du 22 avril, pour éventuelle désignations futures. Accord de la RA mais attention à l'échec, qui fera perdre le bénéfice de la réussite au test R3.
- PAYET Christopher (Tampon) : Demande d'exonération de présence à une action de formation pour pouvoir être désigné. Refus de la RA. Convoqué lors des prochaines sessions de formation.
- POITY Marie Georgette : Absence à un match. 3 week-ends de non-désignation.
- MUSSARD Ludovic : démission actée.
- APATAUDE Djamaël : participation test physique rattrapage du 22 avril. Accord de la RA.
- TRULES Lauryne : dossier transmis à la CRSA pour statuer.
- BATAILLE Yves : demande à arbitrer uniquement en tant qu'arbitre central sur les rencontres R2 et R3. Accord de la RA. Désignation privilégiée mais non obligatoire.
- VITRE Tiesto : Demande d'arbitrage au centre sur des rencontres U15 et U17. Accord de la RA sous réserve de validation d'une observation. Désignation privilégiée mais non obligatoire.
- RABENANDRASANA Lucien : Pris note des indisponibilités. A saisir sur l'espace portail des officiels dans les délais règlementaires.
- FC Parfin : demande d'un fichier avec les noms prénoms des arbitres, leur club et leur grade, pour justification des feuilles de frais. Transmis à la direction.
- BELDAN Fabrice : demande de binôme avec M. FRANCOISE Jocelyn. Refus de la RA.
- BELDAN Fabrice : demande à réaliser le test R2 au rattrapage du 22 avril, pour éventuelle désignations futures. Accord de la RA mais attention à l'échec, qui fera perdre le bénéfice de la réussite au test R3.
- MANNONE Vincent : demande de binôme avec M. MIKITADI. Refus de la RA.
- REBOUL John : Absence au test physique pour raison personnelle. Compréhension de la RA, mais comptabilisée comme un échec. Convocation au rattrapage du 22 avril.
- MARIANNE Gilles : pris note.
- HALIBA Saaidou : pris note.
- HOUMADI Ambdou Soimadou : pris note. Présent en formation de secteur le 17 mars à Saint-André. Demande de licence à prévoir par le club.
- VIRIN Emmanuel : Absence au test physique pour raison personnelle. Compréhension de la RA, mais comptabilisée comme un échec. Convocation au rattrapage du 22 avril.

3. Décisions – sanctions

GRONDIN Octave : Courrier de rappels à ses devoirs.

POITY Marie Georgette : Absence à un match. 3 week-ends de non-désignation.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission d'appel réglementaire, dans un délai de sept jours, dans les conditions de forme prévues aux articles 49 du règlement intérieur de la LRF et aux articles 190 des règlements généraux de la FFF et de l'article 39 du statut de l'arbitrage.

4. Point FIA de l'Entre-Deux

Le point est fait en séance. Accord de la RA pour inscription des stagiaires non présents sur des formations futures. Accord de la RA pour envisager une permutation des arbitres sur un match (U14 ou en U13 à 11), accompagné d'un délégué accompagnateur pour permettre leur formation. La question sera posée à la commission sportive.

5. Point Formation de Secteur

Les secteurs est, nord et ouest ont très bien fonctionné. La question se pose à nouveau de savoir s'il est nécessaire de rendre ces formations obligatoires. La commission confirme le principe du volontariat pour les arbitres souhaitant performer, tout en précisant que la présence aux sessions de formation sera prise en compte dans les désignations pour les phases finales. Cela rappelle que l'effort consenti sera récompensé. De la même manière les erreurs commises, et qui auraient pu être évitées feront l'objet de circonstances aggravantes à l'encontre des fautifs.

La RA confirme ainsi les valeurs partagées en début de saison, dans l'objectif de créer un cercle vertueux entre formation et désignation.

6. Suivi des impayés d'arbitre

Les arbitres déjà indemnisés des frais d'arbitrage en retard doivent obligatoirement prévenir la LRF.

Dossier du club VAOVAO transmis au comité directeur, le président du club n'ayant pas respecté ses engagements pris auprès de la RA.

Modification de feuilles de frais à prévoir, concernant les matchs non joués ou arrêtés.

7. Points sur les désignations

Le président souligne et félicite Mme Legallais pour le travail fourni sur les désignations. Il remercie au nom de la RA, Monsieur Mathéo HOARAU pour son accompagnement dans le cadre du paramétrage de l'outil.

L'application fait doubler des arbitres sur certaines compétitions, tandis que certains arbitres ne sont pas désignés sur ces mêmes compétitions. Cela se lisera sur l'année, avec une application qui tend à équilibrer le nombre de rencontres sur la saison entre les arbitres.

La démonstration est faite en séance du fonctionnement de l'application.

La RA valide le fait que des arbitres puissent être désignés sur 4 matchs sur un même week-end, sans jamais plus de deux matchs par jour.

Un mail va être lancé à tous les arbitres pour réaffirmer certains éléments.

Un arbitre fictif va être créé pour les soucis de changement d'installation. Le président rédigera un courrier à la direction afin que l'astreinte de la LRF réalise la communication aux arbitres des matchs annulés durant l'astreinte.

Les observateurs se verront doter d'un badge de libre accès aux différentes installations, après accord de la commission sportive.

8. Points sur les observations

Premier weekend d'observations. Les observations se sont bien passées. Des soucis informatiques empêchent la rédaction de certains rapports sur l'espace portail des officiels. Les matchs concernés donneront lieu à rédaction du rapport sur le modèle type et transmis aux arbitres.

Clôture de séance

La réunion est levée à 21h30.

Prochaine réunion :

Le président de la Commission

Irshad ABDUL MUNAF

Le secrétaire de séance

Jens RECHER

Annexe : situation d'échec et/ou d'absence aux tests physiques

Situation de MM. :

- **ALEF Jimmy Henri Paul**
- **ASSANI Assoumani**
- **DOMINGUEZ Dimitri
Didier Th**
- **DUBARD Luc Marcel**
- **LAFOSSE Rosaire**
- **LAMONGE
Charlemagne**
- **TETU Jean Francois**
- **BARRET Jean Inel**
- **CARO Jerome Xavier**
- **COMBO Abilkarim**
- **FENELON Jean Luc**
- **FERARD Nancy**
- **FIRMIN Matthias**
- **GAUVIN Lucet Benoit**
- **GENLINSO Sandrine
Valerie**
- **GUICHARD Alain**
- **JAVEGNY Jonathan
Willman**
- **KHOSALY Marie
Lourdes**
- **LANTIER Christi Jean
Clely**
- **LIZIARD Christian**
- **MERION Gregory**
- **ORANGE Ulysse**
- **PAUSE Mathieu**
- **POITY Marie Georgette**
- **ROUSSEAU Mickael
Jeremy**
- **SIMANS Lucien Jean
Teddy**
- **TECHER Jocelyn
Joseph**
- **VIRAPIN Fabrice Jean
Andre**
- **YU YUENG Bernard**

Considérant que les vingt-neuf (29) arbitres précédemment cités, étaient en situation de premier échec aux tests physiques Simple Double Simple de début de saison à l'issue des sessions organisées par la RA les 02, 03, 04 et 05 mars 2026,

Considérant qu'en cas d'échec ou d'absence injustifiée aux tests, et n'ayant pas validé un minimum requis pour les catégories séniors inférieures, les arbitres doivent obligatoirement être affectés sur les catégories Jeunes, Vétéran, Foot Entreprises ou Féminines, jusqu'au rattrapage prévu le 22/04/2026.

Par ces motifs, les vingt-neuf (29) arbitres précédemment cités, en situation d'échec aux tests physiques de début de saison, leurs désignations sont limitées dans les catégories susmentionnées.

Ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de cette publication. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Situation de MM. :

- **ALCINOUS Maickie**
Jean Gerald
- **ALI MAECHA**
Mohamadi
- **FUTOL Jean Rene**
- **GRONDIN Rufin**
- **JOSEPHINE Gerard**
- **LEPERLIER Ketty**
- **MERLO Eric Jean**
- **MUSSARD Lucas**
- **PAYET Christopher**
(Makes)
- **PEROUMAL ELLAMA**
Jean Paul
- **SOUPRAMANIEN Dany**

Considérant que les onze (11) arbitres précédemment cités, n'ont pas pu se rendre aux tests physiques Simple Double Simple de début de saison à l'issue des sessions organisées par la RA les 02, 03, 04 et 05 mars 2026,

Considérant que ces arbitres ont apporté les éléments justificatifs permettant à la RA d'apprécier leur situation,

Considérant que la RA a confirmé le fait que leur absence était justifiée,

Considérant toutefois que ces arbitres n'ont pas validé un minimum requis pour les catégories séniors inférieures, les arbitres doivent obligatoirement être affectés sur les catégories Jeunes, Vétéran, Foot Entreprises ou Féminines, jusqu'au rattrapage prévu le 22/04/2026.

Par ces motifs, les onze (11) arbitres précédemment cités, auront leurs désignations limitées dans les catégories susmentionnées, mais préservent le bénéfice de deux essais pour la réalisation du test physique.

Ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de cette publication. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Situation de MM. :

- **ADRAS Keran**
- **AH KENE Theo**
- **AHMED MBECHEZI Salami**
- **ALCIMEDON Daniel Jean Frederic**
- **ALCINOUS Maickie Jean Gerald**
- **ALI MITHA Mamod Assik**
- **APATAUDE Djamael**
- **ASSENJEE Sulliman**
- **ATCHY Maickel Jean Yannis**
- **BACAR Ibrahim**
- **BATAILLE Leonus Eddy**
- **BEAUPAGE Arnaud Ericson**
- **BERIL Fabien**
- **CHAMSDINE Mouhamadi**
- **CHASSAN Ghislain Eric**
- **DANY Bruno Jean Michel**
- **DIJOUX Louis Amedee**
- **DOXIVILLE Guy Noel**
- **GILLES Florian Louis**
- **GRONDIN Rufin**
- **HAMADY Mahazy**
- **HIDY Joasin**
- **KBIDI Jhony Pascal**
- **LAMONGE Joseph Expedit**
- **LEONARD Michel**
- **LEPERLIER Ketty**
- **MACE Julien Jonathan**
- **MACORAL Andre Jean Serge**
- **MAINTY Maymoudine**
- **MARTINOT Loane Marie France**
- **M'CHANGAMA Jean Norbert**
- **MESSIRA Donovan**
- **MONNIER Fouad**
- **NDJANN NDJANN Martial Cabral Junio**
- **ORFEL Gilbert Johny**
- **PAYET Christopher**
- **RAMAROSON Gregory Jerome**
- **RAMAYE Jean Bernard**
- **RASOAVELONANTOAN DRO Said Ibrahim**
- **REBOUL John Christopher**
- **RIVIERE Fabien Gerard**
- **SUZANNE Bertrand**
- **THOMAS Franck William**
- **TSIMINOY Yassine**
- **VIRAMA ELLAMA Ludovic**
- **VIRIN Emmanuel**
- **YAHAYA Djayed**
- **ZAIDI Kayir**

Considérant que les quarante-huit (48) arbitres précédemment cités, étaient en situation d'absence aux tests physiques Simple Double Simple de début de saison à l'issue des sessions organisées par la RA les 02, 03, 04 et 05 mars 2026,

Considérant qu'en cas d'échec ou d'absence injustifiée aux tests, et n'ayant pas validé un minimum requis pour les catégories séniors inférieures, les arbitres doivent obligatoirement être affectés sur les catégories Jeunes, Vétéran, Foot Entreprises ou Féminines, jusqu'au rattrapage prévu le 22/04/2026,

Considérant que ces arbitres n'ont pas apportés de justificatifs valables concernant leur absence.

Par ces motifs, les quarante-huit (48) arbitres précédemment cités, en situation d'échec aux tests physiques de début de saison, leurs désignations sont limitées dans les catégories susmentionnées.

Ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de cette publication. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Annexe : situation d'absence aux stages de début de saison

Situation de MM. :

- **ADRAS Keran**
- **AH KENE Theo**
- **ALCINOUS Maickie
Jean Gerald**
- **BACAR Ibrahim**
- **DANY Bruno Jean
Michel**
- **HAMADY Mahazy**
- **KBIDI Jhony Pascal**
- **LAMONGE Joseph
Expedit**
- **MARTINOT Loane
Marie France**
- **M'CHANGAMA Jean
Norbert**
- **NDJANN NDJANN
Martial Cabral Junio**
- **ORFEL Gilbert Johny**
- **RAMAYE Jean Bernard**
- **RASOAVELONANTOAN
DRO Said Ibrahim**
- **RIVIERE Fabien Gerard**
- **SERVEAUX Harry
Andre**
- **THOMAS Franck
William**

Considérant que les dix-sept (17) arbitres précédemment cités, n'étaient présent(e)s ni lors du stage de début de saison organisé par la Régionale d'Arbitrage, ni lors des actions de formation organisée dans les secteurs durant ce mois de mars,

Considérant l'article 18 – Obligations des arbitres du Statut fédéral de l'arbitrage, qui précise dans son premier point que l'arbitre est tenu de suivre les stages ou journées de formation organisés à son intention et peut être sanctionné pour son ou ses absences,

Considérant que ces stages avaient notamment pour objectif de présenter les modifications essentielles des Lois du Jeu applicables en ce début de saison, indispensables à l'exercice de la fonction d'arbitre.

Par ces motifs, les dix-sept (17) arbitres précédemment cités, ne seront pas désignés sur les compétitions organisées par la Ligue Réunionnaise de Football tant qu'ils n'auront pas participé à une action de formation organisée par la Régionale d'Arbitrage.

Les clubs de ces arbitres seront informés de cette décision.

Ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de cette publication. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.